



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-neuvième session
DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 7 avril 1960,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	
a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	
b) Rapport de la Société financière internationale.	19

Président: M. C.W.A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Canada, Grèce, Haïti, Inde, Irlande, Israël, Mexique, Pérou, Roumanie, Salvador, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/3314, E/3314/Add.1 et Corr.2);
b) Rapport de la Société financière internationale (E/3315 et Add.2)

1. M. BLACK (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) présente le rapport annuel de la Banque pour 1958-1959 (E/3314), ainsi qu'un supplément à ce rapport qui donne un aperçu des activités de la Banque du 1er juillet 1959 au 31 janvier 1960 (E/3314/Add.1 et Corr.2).

2. Il est à noter tout d'abord que les opérations de prêts de la Banque se sont maintenues à un niveau très élevé. Pendant l'exercice 1957-1958, le montant des prêts nouveaux consentis par la Banque avait fortement augmenté, atteignant plus de 700 millions

de dollars, contre 400 millions en moyenne pendant les trois exercices précédents. Pendant l'exercice 1958-1959, ce montant a dépassé 700 millions de dollars et les prêts consentis par la Banque au cours des trois premiers trimestres de l'exercice en cours atteignent déjà 560 millions de dollars.

3. Ne pouvant, faute de temps, dresser un tableau des opérations de prêts de la Banque dans toutes les régions du monde, M. Black limitera son exposé à l'Afrique, où ces activités apparaissent dans toute leur diversité. En Afrique seulement, la Banque a consenti, depuis avril 1959, neuf prêts s'élevant au total à plus de 260 millions de dollars. Deux de ces prêts servent au financement de l'extraction et du transport du minerai de manganèse dans la République gabonaise et du minerai de fer en Mauritanie; un troisième sert à financer la construction d'un oléoduc pour l'acheminement du pétrole saharien vers la Méditerranée. Outre les importantes recettes en devises qu'elle permettra de réaliser, l'exploitation de ces ressources donnera une forte impulsion au développement économique des régions intéressées. Deux prêts ont été consentis pour l'amélioration des transports, l'un pour l'élargissement et l'approfondissement du canal de Suez, l'autre pour l'extension du réseau ferré de l'Union sud-africaine. Sur les quatre autres prêts, d'un montant total de 46 millions de dollars, trois sont destinés au développement, notamment au développement agricole, du Congo belge. Le quatrième, qui s'élève à 5.600.000 dollars, facilitera le développement agricole de la Rhodésie du Sud. Plus que les prêts destinés au développement de l'infrastructure, ces "prêts agricoles" se traduiront par des avantages directs pour les populations de ces régions où, comme dans toute l'Afrique, les modes de culture sont en train de se modifier profondément. La Banque espère qu'elle pourra consentir d'autres prêts de ce genre qui permettront d'améliorer la productivité de l'agriculture africaine. Elle espère également qu'elle sera en mesure de fournir une assistance pour de grands projets d'infrastructure, notamment pour l'exécution d'importants ouvrages d'irrigation au Soudan et pour l'aménagement hydro-électrique et industriel du bassin de la Volta au Ghana.

4. En dehors de ces opérations de prêts, la Banque a envoyé en Afrique au cours de l'année écoulée plusieurs missions d'étude générale. Celles de Libye et du Tanganyika doivent bientôt présenter leurs rapports. Une troisième doit se rendre prochainement en Ouganda. Les pays africains ont également bénéficié d'une assistance technique de la Banque sous d'autres formes: un représentant résident a été nommé pour la première fois dans un pays africain, l'Ethiopie; des experts de la Banque ont donné des avis pour la création de banques africaines de développement et ont facilité le recrutement de personnel pour une banque existante; enfin, les responsables des programmes de développement de six pays africains ont pu procéder à des échanges de vues avec leurs homologues d'autres régions du monde sous les

auspices de l'Institut pour le développement économique.

5. La Banque a également effectué des opérations de prêts importantes dans les autres régions du monde, notamment en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans les régions peu développées d'Europe.

6. Pour permettre à la Banque de disposer de fonds suffisants pour faire face à la forte demande de prêts de développement, son capital autorisé a été porté de 10 à 21 milliards de dollars en septembre 1959. A la fin de 1959, les souscriptions dépassaient 18 milliards et demi de dollars, contre 9 milliards et demi à la fin de 1958. Le marché mondial des obligations ayant été tendu au cours de l'exercice, notamment aux Etats-Unis, la Banque n'a placé qu'une seule émission dans ce pays. En revanche, elle a placé avec succès des émissions sur d'autres marchés, notamment en Allemagne et en Belgique où ses obligations ont été offertes au public pour la première fois. Elle a également placé des obligations en Suisse et sur le marché de Londres. De ce fait, plus de la moitié du total des obligations de la Banque est maintenant détenue en dehors des Etats-Unis. Il est intéressant de noter qu'au cours des deux derniers exercices, le principal bailleur de fonds de la Banque a été la République fédérale d'Allemagne. Cette évolution témoigne du relèvement économique des pays européens membres de la Banque et montre que ces pays passent volontiers par l'intermédiaire de la Banque pour investir leurs capitaux disponibles dans les pays sous-développés.

7. Autre signe de l'assainissement financier des pays membres de la Banque, le nombre des gouvernements qui n'honorent pas leurs obligations extérieures est maintenant extrêmement réduit contrairement à ce qui était le cas immédiatement après la guerre. Cette amélioration de la situation s'est également traduite par le retour sur le marché des obligations de nombreux pays qui avaient coutume avant la guerre de s'y procurer des capitaux pour le financement de leur développement. Au cours des 14 dernières années, des obligations d'un montant de 3 milliards de dollars ont été placées en dehors de leurs divers pays d'émission, ce qui montre que ces pays ont retrouvé leur crédit auprès des investisseurs privés. Dans ce retour aux méthodes classiques de financement la Banque a joué un rôle important, notamment parce qu'il s'est avéré que ses membres ne faillissaient pas à leurs obligations extérieures.

8. Le projet de création de l'Association internationale de développement, qui serait une nouvelle source de capitaux internationaux de développement, constitue également un progrès encourageant dans ce domaine. Cet organisme, qui devrait normalement voir le jour en automne 1960, consentirait des prêts à des conditions plus avantageuses que la Banque. L'Association apporterait par conséquent une assistance précieuse aux pays qui ne sont pas en mesure de financer leur développement au moyen d'emprunts classiques, soit parce qu'ils sont trop pauvres, soit parce que leurs besoins de capitaux sont trop importants. Il est significatif que, de 1956 à 1958, les pays membres de la Banque en Asie, dans le Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine ont vu le montant de leurs dettes extérieures augmenter considérablement, pour atteindre au total environ 5 milliards de dollars à la fin de 1958. L'Association permettra dans les années qui viennent de consentir à ces pays les prêts dont

ils auront besoin à des conditions qui ne pèseront pas trop lourdement sur leur balance des paiements. Certes, les ressources initiales de l'Association seront modestes, mais elles pourront être accrues quand ses membres le jugeront nécessaire. Ce qui importe, d'ailleurs, ce n'est pas seulement le volume des investissements, mais la possibilité de les employer utilement au développement du pays intéressé. Dans les nouveaux pays d'Afrique, par exemple, tant que des progrès n'auront pas été réalisés en ce qui concerne l'éducation de la population et la formation d'administrateurs, les possibilités d'utilisation judicieuse d'investissements étrangers resteront nécessairement limitées.

9. Hormis l'Association internationale de développement, d'autres institutions financières internationales sont en train de se constituer, par exemple la Banque interaméricaine de développement, qui a tenu il y a quelques semaines sa première réunion, et le Development Assistance Group, qui a réuni le mois précédent à Washington les principaux pays exportateurs de capitaux du monde. La Banque sera heureuse de coopérer avec ces nouveaux organismes. Quant au Fonds spécial, avec lequel la Banque a établi des rapports constructifs, il a déjà, s'il en était besoin, démontré son utilité. Son succès dépendra toutefois du soin qu'il mettra, non seulement à analyser et à approuver les demandes de financement qui lui seront soumises, mais surtout à assurer la bonne exécution des projets qu'il aura approuvés.

10. Dans un autre domaine, M. Black est heureux de pouvoir annoncer que le différend qui oppose depuis de nombreuses années l'Inde et le Pakistan à propos de la répartition des eaux du bassin de l'Indus est sur le point de trouver une solution. L'exécution du projet de répartition des eaux accepté par les deux pays s'étendra sur 10 années et coûtera au total environ 1 milliard de dollars. Plusieurs gouvernements ont généreusement offert d'apporter une contribution de plus de 600 millions de dollars, sous forme de dons et de prêts, pour le financement de ce projet.

11. Présentant le rapport de la Société financière internationale (E/3315 et Add.1), M. Black est heureux d'annoncer, en tant que Président de la SFI, que les participations de cette institution dans des entreprises industrielles privées ont augmenté de façon encourageante. Par rapport à l'année précédente, le nombre des engagements est passé de 14 à 27 et leur montant net de 13 millions à plus de 20 millions de dollars. Le nombre des pays où sont situées les entreprises bénéficiaires a augmenté à peu près dans les mêmes proportions. Chaque dollar investi par la SFI a été accompagné de plus de 3,50 dollars d'investissements privés, ce qui prouve que la SFI joue bien son rôle. L'Argentine et l'Espagne ont adhéré à la SFI, qui compte ainsi maintenant 59 membres. Au cours de l'exercice écoulé, des agents de la SFI se sont rendus dans quelque 30 pays pour examiner des propositions ou donner des explications sur les principes et le fonctionnement de la SFI à des chefs d'entreprise ou à des bailleurs de fonds.

12. Pour terminer, M. Black souligne que, si les problèmes de développement économique dont s'occupe la Banque demeurent énormes, la nature et l'importance de ces problèmes sont maintenant mieux comprises et leur solution est recherchée avec plus de vigueur, aussi bien par les pays développés que par les pays sous-développés. Les administrateurs,

les cadres et tout le personnel de la Banque feront tout ce qui est en leur pouvoir pour les aider dans cette tâche.

13. M. MEIJER (Pays-Bas) note que les activités de la Banque comprennent maintenant prêts, emprunts, assistance technique, formation en matière de développement économique et médiation. La pluralité des fonctions de la Banque en fait véritablement la banque mondiale.

14. Le Directeur de la Banque a eu raison de mettre l'accent sur les activités de la Banque en Afrique. A cet égard, M. Meijer souligne que les frontières politiques ne correspondent pas nécessairement aux besoins économiques et ne doivent pas compromettre l'exploitation efficace des ressources économiques de la région, qui nécessitera l'intervention de nombreuses organisations rattachées à l'ONU. Il faudra donc, par la coopération, soigneusement éviter tout chevauchement d'activités et toute rivalité entre ces organisations.

15. A propos de la création prochaine de l'Association internationale de développement, le Ministre des finances des Pays-Bas a déclaré, à la dernière réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque, que les liens entre l'Association et la Banque ne devront pas empêcher l'Association de collaborer avec d'autres organismes internationaux tels que le Fonds spécial et le Bureau de l'assistance technique. Le Gouverneur néerlandais de la Banque a souligné, d'autre part, que les souscriptions au capital de l'Association ne devaient pas nécessairement être proportionnelles aux souscriptions au capital social de la Banque, mais qu'elles devaient être alignées de temps à autre sur la capacité contributive de ses membres. Or, selon les propositions des Administrateurs de la Banque, les souscriptions au capital initial de l'Association ont été fixées d'après les souscriptions au capital de la Banque, elles-mêmes fixées en 1945 d'après la part des pays dans le commerce international d'avant guerre et non pas d'après leur capacité de paiement. Selon cette formule, la souscription des Pays-Bas s'élèverait à environ 2,7 pour 100, chiffre qui est entièrement hors de proportion avec la quote-part des Pays-Bas dans le budget de l'ONU, laquelle est de 1,01 pour 100. A cette réserve près, le Gouvernement néerlandais se félicite de la création de l'Association internationale de développement qui aura pour effet de grossir, par un apport multilatéral qu'il a toujours préconisé, le courant des capitaux vers les pays peu développés.

16. L'augmentation du nombre des opérations conjointes auxquelles ont participé des banques néerlandaises est également un motif de satisfaction. Dans le domaine de l'assistance technique, le Gouvernement des Pays-Bas se réjouit de la fructueuse collaboration qui s'est établie entre la Banque et le Bureau néerlandais pour l'assistance technique internationale.

17. Le Gouvernement néerlandais est heureux d'avoir pu rembourser avant l'échéance le montant total de sa dette envers la Banque. Le Parlement néerlandais, d'autre part, a approuvé l'augmentation de la souscription des Pays-Bas au capital de la Banque.

18. Le représentant des Pays-Bas exprime enfin l'espoir que la SFI continuera d'étendre ses activités à de nouvelles régions du monde.

19. M. AUBOIN (France) souligne que l'exercice de la Banque clos en 1959 est le second au cours duquel

les prêts de la Banque ont très largement dépassé la moyenne antérieure. Il y a donc toute raison de penser que ce n'est pas un phénomène passager et que les opérations de la Banque vont continuer à se développer.

20. Si la dette consolidée s'est moins accrue qu'au cours de l'exercice précédent, il faut cependant prévoir que la Banque devra, dans un proche avenir, augmenter ses emprunts pour financer des prêts à des pays de plus en plus nombreux. C'est pourquoi apparaît pleinement justifiée l'augmentation de capital décidée à New Delhi en 1958 et aujourd'hui heureusement réalisée.

21. Dès sa formation, la Banque a souligné à juste titre que son objectif n'était pas d'employer directement les souscriptions de ses membres, mais bien d'utiliser celles-ci comme base d'un crédit de premier ordre sur un marché aussi large que possible. Le Président de la Banque peut aujourd'hui se féliciter légitimement des résultats obtenus: les titres de la Banque se placent sur des marchés de plus en plus nombreux et il est particulièrement intéressant de noter que pendant l'exercice 1958-1959, les trois quarts des titres placés l'ont été sur des marchés autres que celui des Etats-Unis.

22. L'exercice écoulé a été marqué aussi par un élargissement de l'action de la Banque. Le Gouvernement français, qui attache la plus grande importance au développement des Etats africains et y contribue lui-même efficacement, constate avec satisfaction que la Banque est pleinement consciente du rôle qui est le sien dans cette tâche capitale, objet des principales préoccupations du Conseil économique et social. L'expérience des problèmes de développement que la Banque a acquise est chaque jour sollicitée et ce n'est pas un de ses moindres mérites que de voir son rôle de conseiller technique en cette matière de plus en plus généralement reconnu.

23. A plusieurs reprises, le Fonds spécial a eu recours à la Banque pour l'étude de certains de ses projets et la collaboration entre ces deux organismes est profitable pour chacun.

24. Le Gouvernement français est heureux de constater que la Banque a l'intention de continuer à coopérer avec d'autres organismes qui concourent au développement économique, tels que la Banque européenne d'investissement et, lorsqu'elle existera, l'Association internationale de développement. C'est en se prêtant un concours réciproque que ces organismes pourront agir le plus efficacement.

25. M. DE LEQUERICA (Espagne) félicite la Banque pour l'activité qu'elle a déployée au cours de l'exercice 1958-1959 et dont témoigne éloquemment le chiffre de 703 millions de dollars, montant total des prêts consentis par la Banque au cours de cet exercice. L'extension des opérations de la Banque a nécessité une augmentation de capital souscrite par la presque totalité des membres. Elle-même membre depuis septembre 1958, l'Espagne a vu ainsi le montant de sa souscription porté de 100 millions à 200 millions de dollars.

26. En juillet 1959, en collaboration avec le Fonds monétaire international et l'Organisation européenne de coopération économique, l'Espagne a mis en train un programme de stabilisation économique que la délégation espagnole exposera lors de l'examen du

rapport annuel du Fonds. Lorsque son économie sera stabilisée, qu'une nouvelle parité de la peseta aura été établie et que sa balance des paiements aura été redressée, l'Espagne développera ses relations avec la Banque. Un premier pas vient d'être fait dans cette direction: une mission de la Banque va bientôt se rendre en Espagne pour y procéder à une étude de l'économie et préparer les futures opérations de la Banque dans ce pays qui pourra s'engager alors avec confiance dans la voie du développement indispensable à l'élévation du niveau de vie de son peuple.

27. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) souligne que, sur les 703 millions de dollars prêtés par la Banque au cours de l'exercice 1958-1959, 600 millions, soit plus de 85 pour 100, sont allés aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La délégation des Etats-Unis note avec satisfaction l'importance que la Banque continue d'accorder aux projets de développement de l'énergie électrique et des moyens de transport. Le montant des prêts consentis par la Banque aux pays d'Afrique pour leur développement économique est particulièrement encourageant et il est intéressant de noter que les projets financés par la Banque intéressent non seulement le développement de l'infrastructure, mais aussi le développement des ressources minérales et agricoles de ces pays.

28. La formule des opérations conjointes avec d'autres établissements de financement, publics ou privés, de plus en plus utilisée par la Banque pour l'exécution de grands projets de développement, présente des avantages évidents lorsqu'il s'agit de programmes de développement de grande envergure. La Banque a également apporté une précieuse assistance à des nombreux pays sous-développés par la création de banques de développement industriel et de sociétés de développement. Ces organismes jouent un rôle fort utile parce qu'ils accroissent le courant des investissements publics et privés destinés au développement économique, et c'est à juste titre que l'Assemblée générale en a souligné l'importance dans sa résolution 1427 (XIV).

29. D'autre part, la délégation des Etats-Unis note avec intérêt les premières opérations de la Banque dans le domaine de l'énergie nucléaire.

30. Pour ce qui est des opérations de la SFI, naturellement moins étendues que celles de la Banque, elles reposent sur le principe qui veut que l'entreprise privée joue un rôle essentiel dans le développement économique. A cet égard, il est intéressant d'observer que certaines des entreprises où la Société a pris des participations appartiennent à des autochtones ou sont des entreprises mixtes et que le nombre des entreprises privées bénéficiant de l'assistance de la SFI est passé de 9, il y a un an, à 27.

31. Depuis la dernière session du Conseil économique et social, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé, en principe, la création de l'Association internationale de développement, nouvelle filiale de la Banque. A sa quatorzième session, l'Assemblée générale a accueilli cette décision avec satisfaction [résolution 1420 (XIV)]. Les statuts de l'Association sont maintenant soumis aux membres de la Banque. Le président Eisenhower a demandé au Congrès d'approuver la participation des Etats-Unis et il appartient maintenant au Congrès de prendre la décision finale concernant le projet de loi qui autorise cette participation. Dans le message qu'il a adressé

au Congrès à ce propos, le Président a exposé les raisons pour lesquelles l'Association mérite l'appui de toutes les nations libres. Il faut espérer que l'adhésion d'un nombre suffisant de gouvernements permettra à l'Association de voir le jour aussitôt que possible après le 15 septembre 1960.

32. M. AHMED (Soudan) note avec une vive satisfaction l'accroissement de la contribution de la Banque à l'expansion économique des pays neufs. Le développement des pays sous-développés est aujourd'hui l'étalon de la solidarité et de la coopération internationales dans le domaine économique. De ce point de vue, l'activité que la Banque a déployée au cours de l'exercice écoulé est fort encourageante, mais les besoins du monde sont vastes et appellent une assistance encore plus grande.

33. L'importance des prêts consentis par la Banque réside surtout dans les possibilités d'emploi qu'ils créent, dans l'accroissement du revenu qu'ils assurent, dans le relèvement des niveaux de vie qu'ils permettent, dans les possibilités nouvelles d'investissements qu'ils offrent et dans l'exemple qu'ils donnent à d'autres institutions financières internationales et privées. En investissant des capitaux dans des secteurs essentiels comme la production et la distribution d'énergie électrique et les transports, la Banque lève les obstacles qui entravent le mouvement des capitaux vers les pays qui en ont besoin. Le Soudan a eu l'avantage d'obtenir de la Banque un prêt de 39 millions de dollars pour l'expansion et l'amélioration de son réseau ferré et il a, grâce à cette assistance, entrepris d'importants travaux qui auront une répercussion considérable sur le développement futur du pays et sur l'exploitation de ses ressources naturelles.

34. A la vingt-cinquième session, la délégation du Soudan a attiré l'attention du Conseil sur l'intérêt d'une répartition des prêts de la Banque, non seulement entre pays, mais aussi entre continents, et elle a exprimé l'espoir que la Banque serait en mesure d'accorder une importance spéciale au continent africain. La délégation du Soudan constate donc avec satisfaction que la Banque a répondu à son attente, non seulement en augmentant le montant des prêts consentis aux pays d'Afrique, mais encore en étudiant sur place les problèmes de ces pays.

35. La décision de doubler le capital social de la Banque et d'augmenter en outre la souscription de 17 membres est heureuse, car elle permet d'augmenter les ressources de la Banque à un moment où de nombreux pays, notamment les pays producteurs de biens primaires, éprouvent de grandes difficultés du fait de la diminution de leurs recettes d'exportation et d'une évolution des termes de l'échange qui leur est défavorable.

36. La délégation du Soudan se réjouit tout particulièrement de voir se répandre la formule nouvelle des opérations conjointes. Il est évident que cette formule a le double avantage, d'une part, d'alléger la pression exercée sur les ressources de la Banque et, d'autre part, de créer de nouvelles sources de financement au profit des Etats membres.

37. La délégation du Soudan note avec une vive satisfaction que, sur les nouvelles émissions d'obligations, une seule a été placée sur le marché des Etats-Unis, toutes les autres ayant été offertes et souscrites en Europe, notamment dans la République fédérale d'Alle-

magne. C'est là un signe encourageant de prospérité des Etats industriels d'Europe et du désir des investisseurs européens de participer aux activités de la Banque.

38. L'apparition de nouvelles institutions financières internationales est aussi un heureux événement. Au cours de l'année écoulée, le Fonds spécial et la Banque européenne d'investissement ont commencé leurs opérations. Il faut accueillir avec satisfaction la création prochaine, avec l'assistance de la Banque, de nouveaux organismes financiers, comme la Société financière arabe pour le développement économique, la Banque interaméricaine de développement et l'Association internationale de développement.

39. L'importance des opérations de prêts de la Banque ne doit pas conduire à minimiser celle de ses activités d'assistance technique et de liaison. Les missions d'étude ont apporté une précieuse contribution, et leurs rapports objectifs répondent à un besoin essentiel pour tout pays en voie de développement. En outre, les experts de la Banque ont donné des avis fort utiles sur les programmes de développement, notamment en ce qui concerne la création de banques de développement et l'évaluation des projets.

40. Dans les pays peu développés, le secteur privé accuse un dangereux retard sur le secteur public, ce qui amène les gouvernements à jouer, dans le processus de développement, un rôle plus important qu'il n'est peut-être nécessaire. La création de la SFI, dont l'aide va aux entreprises privées de ces pays, répond à la nécessité de préparer, assez tôt, la participation efficace du secteur privé et comble ainsi une réelle lacune. La délégation soudanaise hésite à formuler un jugement, mais elle a la conviction que la SFI saura s'acquitter de sa lourde tâche. Il est encourageant de constater l'accroissement progressif des sommes qu'elle investit et la variété des projets qu'elle finance témoigne de la souplesse de son fonctionnement. L'un des aspects les plus importants de l'activité de la SFI est l'assistance qu'elle fournit pour l'organisation de marchés de capitaux dans les pays en voie de développement. Il s'agit là d'un fait nouveau, amorçant une saine évolution que la SFI a raison d'encourager par une participation effective. M. Ahmed est heureux d'indiquer qu'au Soudan l'expérience prouve que l'épargne intérieure est sans doute plus importante qu'on le pense parfois et qu'il doit être possible de la canaliser dans la bonne direction.

41. Pour terminer, M. Ahmed fait observer que la constitution, dans les pays avancés, de groupements destinés à assurer le financement à long terme du développement économique constitue certainement un fait important, mais la délégation soudanaise espère que ces groupements n'iront pas à l'encontre de leurs propres objectifs en imposant aux petites nations des conditions auxquelles elles seraient dans l'impossibilité de satisfaire. Il est normal qu'ils s'attendent à retirer de leurs opérations des profits qui soient à la mesure de leurs efforts, mais ils doivent comprendre les difficultés des pays en voie de développement et leur consentir quelques concessions. Dans ces pays, les investissements étrangers suscitent encore des craintes et des méfiances que les investisseurs doivent essayer de dissiper au lieu de les accentuer.

42. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) a pris connaissance avec satisfaction du rapport soumis au

Conseil, qui fait ressortir l'importance de l'œuvre réalisée par la Banque. Pour sa part, le Venezuela est très reconnaissant à la Banque d'avoir envoyé à Caracas, pendant le dernier trimestre de 1959, une mission d'étude dont le rapport constituera la base d'un vaste plan d'investissements.

43. Le Gouvernement du Venezuela a accepté les obligations financières qu'implique, pour lui, la décision d'augmenter le capital de la Banque. Le Parlement, qui se réunira très prochainement, étudiera l'adoption des textes nécessaires pour donner effet à cette décision.

44. M. MATSUDAIRA (Japon) se félicite de l'expansion des activités de la Banque, dont témoigne le rapport soumis au Conseil.

45. Dans les régions peu développées, notamment dans les pays dont les recettes en devises dépendent essentiellement de l'exportation de produits de base, l'aide de la Banque a joué un rôle des plus importants. Pour sa part, le Japon a largement bénéficié des prêts de la Banque qui l'ont aidé en particulier à combattre les effets néfastes de la récession vers la fin de 1958; depuis, le Japon a connu une période de prospérité et d'expansion économiques et, pour l'année budgétaire 1959, l'accroissement du produit national brut par rapport à l'année précédente a atteint le chiffre exceptionnel de 15 pour 100.

46. L'opération conjointe effectuée par le Japon et la Banque, au cours de l'année écoulée, représentait, pour le Gouvernement japonais, la première émission d'obligations sur des marchés étrangers depuis la guerre. Il est certain que le succès de l'opération n'a été possible que grâce à l'assistance de la Banque. De son côté, le Japon a fait tout ce qui était en son pouvoir pour se conformer aux objectifs de la Banque. Il a autorisé la Banque à utiliser les 18 pour 100 de sa souscription en yen et, lorsqu'il a été décidé de doubler les souscriptions des membres, le Japon a volontairement pris des dispositions pour augmenter sa propre souscription de plus de 100 pour 100, mettant ainsi à la disposition de la Banque des fonds supplémentaires pour ses opérations de prêt. M. Matsudaira ajoute à ce propos que le Gouvernement japonais est prêt à participer activement à l'Association internationale de développement.

47. Du fait que la Banque recueille la plus grande partie des sommes nécessaires à ses opérations de prêt sur les marchés monétaires, ses taux d'intérêt dépendent inévitablement des taux pratiqués sur ces marchés. Il s'ensuit que les taux de la Banque sont parfois supérieurs à ceux d'autres organisations financières internationales comptant uniquement sur les fonds fournis par les gouvernements. Il convient toutefois de rappeler que la Banque a été créée en vue de fournir une assistance financière pour le développement économique des Etats membres et, compte tenu du fait qu'une partie de son capital est constituée par des souscriptions ne portant pas intérêt, il conviendrait qu'elle s'efforce de revoir constamment ses taux d'intérêt.

48. M. Matsudaira se félicite du rôle d'arbitre joué par la Banque dans les différends internationaux et, à cet égard, il rend hommage aux efforts déployés par son président en vue de favoriser le règlement d'un différend de longue date opposant la municipalité de Tokyo et les obligataires français.

49. Pour terminer, M. Matsudaira constate avec satisfaction que les opérations de prêt de la SFI, initialement concentrées sur des projets intéressant les pays latino-américains, se sont progressivement étendues à d'autres régions. Le développement des investissements de la SFI dans les pays peu développés est extrêmement souhaitable, car il ouvre la voie aux courants de capitaux privés.

50. M. DUDLEY (Royaume-Uni) félicite le Président de la Banque de sa déclaration. Il est très précieux pour le Conseil de pouvoir entendre tous les ans les observations des chefs de la Banque et du Fonds monétaire international avant d'aborder à proprement parler le débat sur les questions économiques. En l'occurrence, le compte rendu de M. Black sur l'œuvre de la Banque en Afrique et la façon dont il la conçoit lui-même préludent admirablement à la discussion qui va avoir lieu au Conseil sur l'assistance aux nouveaux pays indépendants. La délégation du Royaume-Uni pense, comme M. Black, qu'il importe d'agir tant au niveau de l'individu que sur un plan général, et cela est tout particulièrement vrai des opérations des Nations Unies. M. Dudley est également heureux que M. Black mette l'accent sur l'instruction et sur la formation d'administrateurs.

51. Le Royaume-Uni, qui figure au deuxième rang des souscripteurs au capital de la Banque, a toujours donné son appui aux activités de cette institution et a appuyé sans réserve la proposition tendant à doubler les quotes-parts des membres. Il voit avec plaisir que la plupart des pays membres ont déjà pris les dispositions nécessaires à cet effet et que certains d'entre eux ont en outre prévu des augmentations spéciales de leur souscription comme suite aux décisions du Conseil des gouverneurs.

52. Le Royaume-Uni a maintenant autorisé la Banque à utiliser les 18 pour 100 de sa souscription versés en monnaie nationale: 68 millions de livres sterling ont déjà trouvé emploi et il est probable que d'ici la fin de l'année en cours, la tranche de 18 pour 100 de la souscription britannique aura été intégralement engagée. Par la suite, la Banque pourra toujours se procurer des livres sterling sur le marché de Londres, où elle a déjà obtenu un emprunt de 10 millions de livres en décembre 1959.

53. En canalisant les capitaux — essentiellement privés — vers les pays peu développés, la Banque est devenue un important instrument du développement économique et du commerce multilatéral dont dépend la prospérité du monde. Cependant, il est apparu, voici un certain temps, que les dispositions qui régissent ses activités empêchent la Banque d'opérer dans certains domaines très importants et que certains pays, du fait même qu'ils réussissent à obtenir des prêts de la Banque, voient s'épuiser leur crédit auprès d'elle. C'est pour résoudre ces problèmes que le Gouvernement des Etats-Unis a proposé la création de l'Association internationale de développement, initiative qui a été chaleureusement accueillie par le Gouvernement du Royaume-Uni. Les textes législatifs qui permettraient au Royaume-Uni de faire partie de la nouvelle association ont été soumis au Parlement et le Royaume-Uni souhaite que l'Association puisse commencer à fonctionner vers la fin de l'année. M. Dudley espère que les territoires placés sous l'administration du Royaume-Uni bénéficieront des dispositions prévoyant l'aide de l'Association aux territoires dépendants. Il souhaite

que s'établisse entre les Nations Unies et l'Association internationale de développement une coopération aussi fructueuse que celle qui existe avec la Banque elle-même.

54. Les activités de la SFI, dont le champ d'action est nécessairement plus restreint que celui de la Banque, se sont considérablement développées au cours de l'année écoulée. La délégation britannique est persuadée que cette expansion se poursuivra et elle juge particulièrement encourageant le fait que la Société est maintenant prête à faire au moins une partie de ses investissements dans d'autres monnaies que le dollar si la stabilité de ces monnaies et les conditions auxquelles lesdits investissements sont faits le permettent.

55. M. Dudley ne peut passer sous silence les succès enregistrés par la Banque dans des domaines d'activité autres que celui des opérations d'emprunt et de prêt. Il convient de rendre hommage à l'action menée par la Banque et par les gouvernements intéressés pour faire de l'important projet du bassin de l'Indus une réalité; pour sa part, le Gouvernement du Royaume-Uni est fier de pouvoir participer à l'exécution de ce projet. Il a également suivi avec intérêt les progrès de l'Institut pour le développement économique. Des participants originaires des territoires dépendants du Royaume-Uni ont assisté aux cours organisés par l'Institut, et M. Dudley espère que leur nombre augmentera encore à l'avenir. Enfin, M. Dudley souligne l'importance et l'utilité des missions d'étude et des missions d'experts organisées par la Banque.

56. M. ORTIZ MARTIN (Costa Rica) rappelle que, faute des capitaux nécessaires, les pays sous-développés ne peuvent mettre leurs ressources en valeur ni s'industrialiser. C'est pourquoi la Banque se doit de leur consentir des prêts plus nombreux et plus importants, dans de meilleures conditions, pour aider à éliminer partout la misère, obstacle essentiel au maintien de la paix mondiale.

57. M. Ortiz Martín souligne qu'au cours de la période considérée les prêts consentis aux 20 pays d'Amérique latine sont restés très en deçà des besoins de ces pays. Il n'entend adresser aucune critique à la Banque, mais il tient à souligner qu'étant donné la disproportion entre les besoins et les moyens des pays sous-développés, de simples palliatifs ne permettront jamais de résoudre le problème de façon durable.

58. En outre, tous les prêts de la Banque ont été consentis moyennant un intérêt de 6 pour 100. Ce taux très élevé, non seulement représente une lourde charge pour les pays bénéficiaires, mais encore affaiblit en quelque sorte l'institution elle-même. Il est certain que la responsabilité de la Banque n'est pas en cause puisque les fonds qu'elle prête proviennent d'emprunts sur lesquels elle doit elle-même verser un intérêt allant parfois jusqu'à 5 pour 100, mais cet état de choses reflète une opposition marquée entre pays sous-développés et pays avancés et la tendance des pays développés à imposer directement ou indirectement leur puissance économique. Certes, il est bon de protéger la structure économique des nations avancées puisque c'est là une condition indispensable de l'essor économique mondial, mais il demeure qu'il conviendrait d'envisager des solutions permettant de consentir des taux d'intérêt moins élevés, tout au moins dans certains cas par-

ticuliers. Alors que les banques de certains pays économiquement forts — certaines banques suisses notamment — consentent des prêts à un taux d'intérêt de 3,5 pour 100 ou moins, le recours aux institutions financières internationales, qui est évidemment toujours plus souhaitable, est rendu extrêmement difficile par les conditions très rigides que ces institutions imposent.

59. M. Ortiz Martín précise qu'il a formulé ses observations dans un esprit constructif et félicite la Banque de l'œuvre qu'elle accomplit.

La séance est levée à 13 heures.